

L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à 19h30, le conseil s'est réuni sous la présidence de Stephen GAUTIER, maire.
Réunion tenue en séance publique à la mairie.

Présents : Alexandra AVRIL, Patrick BERTRAND, Joëlle BROYER, Pauline CLAEYS, Marc de CLAVIERE, Stephen GAUTIER, Emilie HAUTCOLAS, Elise MERCIER, Arnaud MILLET, Daniel MOREL, Carine RIGOLLET, Gérard TUFEL, Jean-Philippe UGOLINI, Michel VUGNON

Ayant donné pouvoir : Ophélie MOREL à Stephen GAUTIER

Secrétaire de séance : Gérard TUFEL

Date de convocation : 28/04/2026

1. APPROBATION COMPTE RENDU DE REUNION

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 30/03/2026.

2. INFRASTRUCTURES

BATIMENTS

Délibération n° 2026-05-035 : contrat d'entretien chaudières

Le maire rappelle au Conseil municipal les diverses pannes de chauffage survenues à l'école primaire au cours de l'hiver et évoque les difficultés rencontrées par l'entreprise MICHAUD pour effectuer les réparations nécessaires. Il précise que la commune a résilié au 31/03/2026 le contrat d'entretien en place avec l'entreprise MICHAUD et qu'une consultation a été lancée auprès de trois entreprises pour recueillir des propositions de contrat d'entretien pour les bâtiments communaux : école primaire, école maternelle, église, mairie.

Il présente à l'assemblée les devis reçus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le devis de l'entreprise SARL THERMICLIM SERVICES pour un montant annuel de 1 270,00 € HT, soit 1 524,00 € TTC et autorise le maire à signer le contrat d'entretien correspondant.

Délibération n° 2026-05-036 - mise en séparatif des bâtiments communaux

Le maire rappelle au Conseil municipal l'opération de mise en séparatif du réseau collectif d'assainissement, réalisée courant 2024. En matière de branchement et de mise en service, le règlement du service de l'assainissement collectif précise que les riverains doivent effectuer la conformité complète du branchement et le contrôle de raccordement de la partie privative. Par conséquent, la commune doit faire réaliser des travaux de zinguerie sur l'abribus situé Place de la Bascule, sur le four communal et sur le bâtiment de la mairie. Il présente à l'assemblée les devis reçus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de retenir le devis de l'entreprise JAILLOT ZINGUERIE pour un montant de 3 821,30 € HT, soit 4 585,56 € TTC.

Délibération n° 2026-05-037 - tarifs de location de la salle polyvalente 2026

Vu la délibération du Conseil en date du 17/10/2025 fixant les tarifs de location applicables pour l'année 2026, vu la délibération du 17/12/2019 fixant les cautions et les pénalités spécifiques liées à la location, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré, fixe les tarifs de location de la salle polyvalente à partir du 05/05/2026, selon la grille qui suit :

SALLE POLYVALENTE - TARIFS 2026		
Eté : du 1er mai au 30 septembre		
Hiver : du 1er octobre au 30 avril	tarifs en vigueur à partir du 05/05/2026	
	délibération du 04/05/2026	
	2026	
	été	hiver
CONTRIBUABLES / PARTICULIERS DOMICILIES A CONDEISSIAT		
Salle du Bar	55,00 €	95,00 €
Cuisine et bar	90,00 €	140,00 €
Salle complète		
Mariage ou repas familial 1° jour	200,00 €	310,00 €
Mariage ou repas familial 2° jour	110,00 €	220,00 €
Vin d'honneur	70,00 €	180,00 €
Restaurateurs locaux	400,00 €	540,00 €
Location sono-vidéoprojecteur	50,00 €	50,00 €
PARTICULIERS ET ORGANISMES EXTERIEURS A LA COMMUNE		
Salle complète		
Weekend	792,00 €	1 620,00 €
Vin d'honneur	216,00 €	600,00 €
Soirée débat, congrès, AG (sans repas)	144,00 €	540,00 €
Soirée débat, congrès, AG (avec repas)	360,00 €	780,00 €
Concours belote/tarot	288,00 €	684,00 €
Spectacle	264,00 €	648,00 €
Repas dansant	576,00 €	972,00 €
Activités sportives (l'heure)	18,00 €	18,00 €
Restaurateurs extérieurs	720,00 €	1 152,00 €
Soirée reveillon commercial	0,00 €	1 512,00 €
Location sono-vidéoprojecteur	100,00 €	100,00 €
ASSOCIATIONS DONT LE SIEGE EST A CONDEISSIAT ET CONTRIBUANT A LA VIE DE LA COMMUNE		
Salle du Bar	gratuit	les réunions d'association se tiendront à la mairie en hiver (sur réservation)
Cuisine et bar	gratuit	
Salle complète	gratuit	
Location sono-vidéoprojecteur	gratuit	
Cauton salle : 1 000,00 €		
Cauton sono : 500,00 €		
Pénalité non respect des horaires de rendez-vous avec l'agent communal : 100,00 €		
Pénalité pour ménage mal fait : 250,00 €		
Pénalité pour tri mal fait : 50,00 €		

Salle polyvalente : des stores occultants seront à prévoir afin d'assombrir la salle pour les spectacles. La commission Infrastructures se renseigne auprès de la MARPA de Neuville-les-Dames, équipée d'un dispositif intéressant. Pour la période estivale, la température de la salle sera à régler par la climatisation. Les portes de secours ne devront en aucun cas servir d'aération. La commune diffusera l'information auprès des associations.

Eglise : Daniel MOREL se renseigne quant à l'éclairage extérieur souhaité à la porte de l'église.

Visite des bâtiments et équipements communaux : une visite programmée le 08/06/2026 à 18h00 permettra aux nouveaux élus de découvrir le patrimoine communale.

ASSAINISSEMENT

Inspection complémentaire avant réhabilitation du système de traitement : Daniel MOREL informe l'assemblée que l'entreprise SOMECE est intervenue pour réaliser l'inspection télévisée du réseau eau pluviale entre le déversoir d'orage situé Route de la Crochère et l'exutoire au bief. Par ailleurs un relevé topographique a été effectué et un regard remplacé.

Lagunes : Daniel MOREL donne lecture du rapport de visite de SATESE qui conclut à un traitement optimal des eaux usées issues du réseau d'assainissement collectif. Stephen GAUTIER rappelle que malgré les bonnes performances du système de traitement actuel, la législation Européenne impose la création d'un filtre à roseaux en raison du manque d'eau dans bief à sortie de la station.

VOIRIE

Aménagement parking salle polyvalente : Daniel MOREL rapporte que la commission Infrastructures s'est rendue sur place pour envisager les différentes solutions possibles pour aménager le parking (caniveaux pour assurer l'évacuation des eaux pluviales et pour décourager les rodéos urbains). La commission attend actuellement un devis réactualisé de la part de MCS TP pour l'installation de caniveaux. La pose simultanée de tubes janolène est prévue. Par ailleurs, un devis sera demandé à l'entreprise ARNAUD BLAIN, qui a installé les barrières autour du terrain de football, pour des barrières destinées à réduire les accès voiture au parking.

Matériel et outillage : Daniel MOREL informe le Conseil municipal que des devis ont été demandés pour l'achat d'une pompe à eau pour l'arrosage, d'une seconde batterie pour les outils sans fil et d'un nettoyeur haute pression thermique.

Fauchage d'accotement : Daniel MOREL confirme que l'entreprise SARL BELOUZARD doit intervenir dès le 04/05/2026 pour réaliser la prestation de fauchage de début mai. Il est décidé de demander une garantie écrite pour l'intervention de début août.

Par ailleurs, SARL BELOUZARD interviendra prochainement pour le broyage des branchages qui résultent de l'élague réalisé pour la commune derrière l'entreprise MUZY.

Réunion bimensuelle de la commission Infrastructures : Daniel MOREL propose de programmer désormais cette réunion avec l'agent technique les mardis matin. La prochaine réunion est prévue le mardi 12/05/2026.

Inspection des voies communales : la commission Infrastructures fera l'inspection de l'ensemble de la voirie communale le mardi 26/05/2026 à partir de 09h00, notamment pour repérer les zones de végétation à élaguer et pour cibler les besoins en PATA.

Cimetière : le mur d'enceinte sera à réparer. Des devis ont été sollicités.

3. CADRE DE VIE

URBANISME

La commission Cadre de Vie, réunie le 08/04/2026, a étudié la demande d'autorisation d'urbanisme suivante :

- Déclaration préalable :
 - THOMASSON Clément : édification clôture

Lotissement « Les Portes du Village » : une rencontre a été fixée avec des représentants de AIN HABITAT le lundi 11/05/2026 afin de faire le point d'avancement de la vente des parcelles et convenir avec eux d'une publicité plus soutenue. La prochaine commission Urbanisme se déroulera à la suite.

EMBELLISSEMENT

Stephen GAUTIER souligne que la commission Cadre de Vie aura à envisager et séquencer les travaux d'embellissement sur ce mandat, et appliquer une approche paysagère sur l'ensemble du bourg, prenant en compte, entre autres, la réfection projetée des trottoirs.

Fleurissement : l'équipe de bénévoles a proposé à la commune des plans de fleurissement et interviendra ce printemps pour la plantation de vivaces. Le budget fleurissement sera ainsi plus important en 2026, mais la durée de vie des vivaces permettra de dépenser moins en 2027 et 2028. La reprise de l'arrosage automatique est également en cours. Il est rappelé que les devis et estimatifs seront systématiquement adressés en mairie pour validation.

Bénévoles : Stephen GAUTIER rappelle qu'une manifestation sera organisée chaque année à destination de tous les bénévoles de la commune, afin de les remercier pour les services rendus pour le bien-être de tous les Conduxiens.

4. FINANCES

Délibération n° 2026-05-038 – renouvellement Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Le Maire informe l'assemblée que conformément au Code général des impôts une Commission Communale des Impôts Directs doit être instituée dans chaque commune. La commission est composée du maire, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. La désignation des commissaires doit être réalisée par le directeur régional/départemental des finances publiques à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du Conseil municipal.

Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, propose les contribuables suivants :

Titulaires		Suppléants	
BROYER Joëlle	de CLAVIERE Marc	RICOL Jean Paul	LAGNIER Jean Noël
TUFEL Gérard	BORGET Alain	SIMONET Pascal	MUZY Marcel
VUGNON Michel	PONTHUS Maryse	HAUTCOLAS Emilie	MOISSON François
MOREL Daniel	ROBIN Jean Yves	BOULY Patrick	BELOUZARD Jean Paul
MILLET Arnaud	BUGNOT Martine	RICOL Daniel	CHAPELAND Michel
MERCIER Elise	BRUNET Georges	UGOLINI Jean-Philippe	BERTRAND Patrick

5. PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 2026-05-039 – création emploi agent technique pour accroissement saisonnier d'activité

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L332-23 2°, vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, considérant qu'en raison de l'entretien saisonnier des espaces verts et pour le remplacement de l'agent technique pendant la période estivale il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent technique polyvalent à temps non complet à raison de 22 heures de travail hebdomadaire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique territorial à compter du 06/05/2026 pour une durée de 21 semaines. La durée hebdomadaire de l'emploi sera de 22 heures et la rémunération pourra être comprise entre l'IM 366 et l'IM 370. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° 2026-05-040 – création emploi administratif pour accroissement temporaire d'activité

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L313-1 et L332-23 1°, vu le décret 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, vu le tableau des emplois, considérant la nécessité de créer un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, en raison d'une période de tuilage de pour le remplacement du secrétaire général de mairie dont le départ à la retraite est prévu le 1^{er} juillet 2027 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité à compter du 1^{er} septembre 2026 pour une durée de 10 mois. La durée hebdomadaire de l'emploi créé est de 20 heures. Il autorise, en fonction du profil du candidat, les cadres d'emplois suivants : adjoint administratif territorial, adjoint administratif principal, rédacteur, attaché. Il habilite l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi et autorise le Maire à signer le contrat de travail correspondant.

Poste d'agent technique à pourvoir : en raison du départ à la retraite de l'agent en charge de la restauration scolaire, des mouvements de personnel communal seront à prévoir pour la rentrée 2026-2027. Il en découle qu'un poste d'agent technique est à pourvoir à partir du 01/09/2026 pour le ménage de la salle polyvalente, la gestion des locations de matériel et pour la surveillance des élèves pendant le temps méridien. Par ailleurs, le Conseil municipal note qu'il serait judicieux de créer un groupe de travail pour clarifier avec le Comité des Fêtes l'organisation du matériel à louer (stockage, conditions de location, paiements ...).

6. ENFANCE

VIE SCOLAIRE

Joëlle BROYER informe le Conseil municipal que la commission Enfance se présentera à l'équipe enseignante le 22/05/2026 à 16h45. Par ailleurs, pour les écoles, l'agenda de fin d'année est le suivant :

- 18/06/2026 à 17h00 à la mairie : conseil d'école
- 25/06/2026 à 19h00 à la mairie : cérémonie départ en 6^{ème}
- 27/06/2026 : spectacle de l'école à la mairie
- 03/07/2026 à l'école maternelle : pique-nique de fin d'année

PERISCOLAIRE

Cantine scolaire : Joëlle BROYER évoque un souci de nombre de repas lorsque deux enfants sont venus manger sans être inscrits. L'incident a été bien géré par l'agent en restauration scolaire.

Emilie HAUTCOLAS pense qu'il n'y a pas suffisamment de communication auprès de parents qui considèrent que le prix du repas est relativement élevé. Le maire rappelle que le prix du repas enfant est établi à prix coûtant, sur la base du tarif facturé par RPC, le pain, des frais d'utilisation du logiciel spécifique et des charges de personnel intervenant lors du temps méridien. Les frais fixes du service de restauration (chauffage, électricité, eau ...) restent à la charge de la collectivité et ne sont pas inclus dans le calcul du prix.

Les tarifs de la cantine scolaire seront à nouveau examinés par le Conseil municipal début juillet, notamment en fonction d'une hausse éventuelle appliquée par RPC.

7. ECONOMIE SOCIAL JEUNESSE

ECONOMIE

Marché de producteurs : Carine RIGOLLET rappelle que lors de la séance du 09/03/2026 le Conseil municipal a considéré que ce marché trimestriel devrait être ouvert aux producteurs locaux, ainsi qu'aux structures sises sur le territoire communal qui transforment des aliments produits à Condeissiat. Elle informe le Conseil de la création, le 20/04/2026 de l'association de producteurs « Les Cultivateurs du Goût ». Il est décidé de fixer une rencontre le 07/05/2026 avec l'association.

Marché hebdomadaire : Carine RIGOLLET informe le Conseil que depuis plusieurs semaines le primeur n'est plus présent au marché du vendredi soir. En fonction des disponibilités du primeur, il est proposé soit de changer le jour de marché, soit de trouver un autre primeur.

Epicerie des Dombes : Antoine de CLAVIERE envisage de lancer une enquête auprès de la population dans le but d'adapter son offre commerciale.

SOCIAL

Délinquance : Carine RIGOLLET interpelle l'assemblée concernant les nombreux actes de délinquance commis depuis le début de l'année, dont la dégradation des bâtiments publics, des actes d'intimidation, des rodéos urbains autour de la salle polyvalente. Elle informe que la commission Economie Social travaille actuellement sur une campagne de sensibilisation auprès de la population. La commission envisage un projet de décoration (fresque) de l'abribus, objet de dégradations fin 2025. Ce projet se ferait dans le cadre du Club Condeiss' (ouvert aux jeunes de 11 à 21 ans) avec le concours du Centre Social La Passerelle qui se renseigne également sur les subventions possibles. Pauline CLAEYS avertit que de jeunes enfants creusent près de l'accotement Route de la Buissonnière et qu'il y a un risque d'accident. Il est décidé de prévenir le propriétaire du terrain concerné.

Commission Action Sociale : Carine RIGOLLET rappelle que cette commission est composée d'élus et de membres citoyens Conduxiens et qu'elle a pour objectif de contribuer à la vie de la commune en matière de soutien aux habitants. Carine RIGOLLET propose de contacter les membres actuels pour savoir s'ils souhaitent reconduire leur participation pour ce nouveau mandat. Parmi les objectifs de la commission Action Sociale : aide et assistance pour les personnes âgées de plus de 60 ans, notamment pour les personnes vivant seules, actions pour les aînés sous forme notamment d'ateliers, de conférences, d'activités intergénérationnelles. Rendez-vous a été pris avec la présidente du Club des Aînés pour coordonner les agendas.

JEUNESSE

Comité Consultatif Jeunes : Carine RIGOLLET confirme que les jeunes se réuniront avec les élus une fois par an et qu'ils sont bien couverts par l'assurance de la commune lorsqu'ils organisent des activités.

ANIMATIONS

Les manifestations prévues :

- 16/06/2026 : Rêves de Cirque
- 17/07/2026 : Cuivres en Dombes
- 07/08/2026 : festival musique baroque

8. COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES

Stephen GAUTIER informe que l'installation de la Présidente et des Vice-présidents de la Communauté de Communes de la Dombes a eu lieu le 16/04/2026. Le Conseil communautaire procédera à la création de commissions et à la désignation de délégués lors de la séance du 30/04/2026 à Condeissiat.

Commissions thématiques : quatorze commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux. Chaque conseiller est invité à participer à une commission selon ses compétences et/ou centres d'intérêt.

9. COMPTE RENDU DE REUNION

AG du Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain (SIEA) du 18/04/2026 : Marc de CLAVIERE informe le Conseil municipal que ce syndicat, comportant environ 700 délégués, fournit un appui aux communes, à l'échelle du département, dans les domaines suivants : éclairage public, réseaux, fibre optique, service SIG, transition énergétique, sécurisation numérique.

10. QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 8 mai : Daniel MOREL représentera le maire lors de cette cérémonie. Le Conseil fait un point d'organisation.

Festival théâtre amateur contemporain : le maire informe que ce festival se déroulera du 13 au 16 mai 2026

Photocopieurs : un copieur en fin de contrat d'entretien. Il ne sera pas reconduit.

La séance est levée à 23h00